

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 28 mars 2019**

Date de convocation : 14 mars 2019

Date d'affichage : 14 mars 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze mars.

Etaient présents : M. Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, Mme Maryse DELIGNY, M. Jean-Claude LESAGE, Mme Laurence THOMA, M. José VALENTE DA SILVA, M. Joël JOULET, M. Mickaël LEFOL, Mme Aline BOCQUET et Mme Floria COOL, formant la majorité en exercice.

Secrétaire : Mme Marie-Laure PICARD.

	Ouverture de la séance à 19.00 heures.
<b>DELIBERATIONS N°2019/002</b>	<b><u>BUDGET COMMUNE – Approbation du Compte Administratif 2018</u></b> : 10 voix pour et 2 abstentions. M. Le Maire ne participant pas à ce vote.
<b>N°2019/003</b>	<b><u>BUDGET COMMUNE – Approbation du Compte de Gestion 2018</u></b> : Approuvé à l'unanimité.
<b>N°2019/004</b>	<b><u>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018</u></b> : Approuvé à l'unanimité.
<b>N°2019/005</b>	<b><u>BUDGET COMMUNE – Vote du budget primitif 2019</u></b> : Approuvé à l'unanimité.
<b>N°2019/006</b>	<b><u>BUDGET COMMUNE – Vote des Taux d'imposition 2019</u></b> : Il est décidé de ne pas augmenter ces taux. Approbation à l'unanimité.
<b>N°2019/007</b>	<b><u>FETES ET CEREMONIES – Vote des tarifs des droits de place pour la Brocante 2019</u></b> : Adopté à l'unanimité.
	<b><u>NOTE DE SYNTHESE RELATIVE A L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018</u></b> : Document non présenté lors du Conseil Municipal.
	<b><u>NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019</u></b> : Document non présenté lors du Conseil Municipal.
	M. Pascal LEFEVRE demande à Mme WATIN si les membres du conseil peuvent avoir connaissance du document de valorisation financière et fiscal de la commune. Cette dernière répond favorablement. Par ailleurs il est demandé le solde restant à payer pour le V6. M. le Maire nous informe que celui-ci nous sera communiqué ultérieurement.
<b><u>DIVERS</u></b> :	<b><u>Devis DISTRI FETES</u></b> : Un devis d'une somme de 1858.44€TTC, relatif à l'achat de guirlandes de Noël et fournitures diverses, est présenté au conseil. Il est accepté par ce dernier.
	<b><u>Devis Défibrillateurs</u></b> : Une étude a été menée par M. JC LESAGE et Mme ML. PICARD sur l'acquisition ou la location de deux défibrillateurs auprès de quatre fournisseurs différents. Le tableau récapitulatif est présenté au conseil. Après discussion il est décidé d'opter pour la formule location sur 5 ans, auprès de LIFEAZ. Ce contrat s'élève à 1008.00€JTTC par an pour les deux appareils auxquels s'ajoutent à la première facture les options pour les supports muraux ainsi que les frais de port, soit un total de 732€/TTC.

**Distributeur automatique de pain** : Mme ML PICARD propose à M. le Maire de reprendre avec M. JC LESAGE le dossier concernant le projet de mise en place d'un distributeur de pain afin de trouver une solution à ce problème dans les meilleurs délais.

**Jardins ALFOND** : M. le Maire convie le conseil à une présentation de TERRE D'AVENIR, sur l'aménagement de ce lotissement, le 9 avril à 19h — Salle des Associations.

**Elagage** : M. le Maire nous présente un devis de l'Entreprise VALOIS relatif à l'entretien, l'abattage d'arbres et l'enlèvement des déchets verts sur différents endroits de la commune, pour 4650€/HT. Devis accepté par le conseil.

**Tables pour le Péri scolaire** : M. Romuald DENIS nous informe qu'il a regardé le prix des tables avec bancs incorporés qui s'élève à environ 60€ chez BRICO DEPOT la table. Il serait bon de chercher également dans un catalogue de matériel urbain afin de respecter les normes de sécurité.

**Ecole** : Mme A. BOCQUET demande au conseil s'il est informé de la journée de grève des Institutrices du jeudi 4 avril prochain. M. le Maire répond qu'il n'a rien reçu à ce jour.

La séance est levée à 21h20.



Tél : 03.44.76.84.84  
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 05/04/2019  
Reçu en préfecture le 05/04/2019  
Affiché le **SLO**  
ID : 060-216004861-20190328-19\_2\_COM\_CA18-BF

**DEPARTEMENT DE L'OISE**  
**ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE**  
**CANTON DE THOUROTTÉ**  
**MAIRIE DE PIMPRESZ**

Date de convocation :

14 mars 2019

Date d'affichage :

14 mars 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 10

**N°2019/002**

Objet de la délibération :

**BUDGET COMMUNE :  
Approbation du Compte  
Administratif 2018**

L'an deux mille dix neuf, le 28 mars à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Floria COOL doyenne du Conseil Municipal.

Étaient présents : Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, Mme Maryse DELIGNY, M. Jean-Claude LESAGE, Mme Laurence THOMA, M. José VALENTE DA SILVA, M. Joël JOUGLET, M. Mickaël LEFOL, Mme Aline BOCQUET, Mme Floria COOL.

Absents excusés :

Secrétaire : Mme Marie-Laure PICARD

Après que Monsieur le Maire soit sorti de la salle, Mme Floria COOL, doyenne du Conseil Municipal, présente le Compte Administratif Communal de l'exercice 2018 :

	Résultat clôture 2017 en €	Part affectée à investissement 2018 en €	Résultat exercice 2018 en €	Résultat clôture 2018 en €
Investissement	813 130.92	0.00	2 227.21	815 358.13
Fonctionnement	869 363.12	50 000.00	- 5 761.92	813 601.20
TOTAL	1 682 494.04	50 000.00	- 3 584.71	1 628 959.33

Ouï les explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve, par 10 voix pour et 2 abstentions, le compte administratif 2018.

La séance est levée à 21 h 20.

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de Pimprez, le 29 mars 2019.

Bernard Christian TOULLIC  
Maire



Tél : 03.44.76.84.84  
Fax : 03.44.75.03.85

*DEPARTEMENT DE L'OISE  
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE  
CANTON DE THOUROTTE  
MAIRIE DE PIMPRESZ*

Date de convocation :

14 mars 2019

Date d'affichage :

14 mars 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 13

Votants : 13

**N°2019/003**

Objet de la délibération :

**BUDGET COMMUNE :  
Approbation du Compte de  
Gestion 2018**

L'an deux mille dix neuf, le 28 mars à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Bernard Christian TOULLIC, Maire.

Etaient présents : M. Bernard Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, Mme Maryse DELIGNY, M. Jean-Claude LESAGE, Mme Laurence THOMA, M. José VALENTE DA SILVA, M. Joël JOUGLET, M. Mickaël LEFOL, Mme Aline BOCQUET, Mme Floria COOL.

Absents excusés :

Secrétaire : Mme Marie-Laure PICARD

M. Bernard Christian TOULLIC, Maire, présente le Compte de Gestion Communal de l'exercice 2018 :

	Résultat clôture 2017 en €	Part affectée à investissement 2018 en €	Résultat exercice 2018 en €	Résultat clôture 2018 en €
Investissement	813 130.92	0.00	2 227.21	815 358.13
Fonctionnement	869 363.12	50 000.00	- 5 761.92	813 601.20
TOTAL	1 682 494.04	50 000.00	- 3 584.71	1 628 959.33

Où il les explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve, par 13 voix pour, le compte de Gestion 2018.

La séance est levée à 21h20.

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de Pimprez, le 29 mars 2019.

Bernard Christian TOULLIC  
Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°2019/004  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bernard Christian TOULLIC, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 863 601.20 €  
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTES : Contre 0                      Pour 13

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-5 761.92 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	869 363.12 €
<b>C Résultat à affecter</b>	
= A+B (hors restes à réaliser)	<b>863 601.20 €</b>
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	815 358.13 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>	-665 400.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E                      0.00 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H                      863 601.20 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	200 000.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	663 601.20 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : 200 000.00 €

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).


(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par Bernard Christian TOULLIC, Maire, compte tenu de la transmission PIMPREZ, le 29/03/2019 et de la publication le .



Tél : 03.44.76.84.84  
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 05/04/2019  
Reçu en préfecture le 05/04/2019  
Affiché le   
ID : 060-216004861-20190328-19\_6\_COM\_BP19-BF

**DEPARTEMENT DE L'OISE**  
**ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE**  
**CANTON DE THOUROTTE**  
**MAIRIE DE PIMPREZ**

Date de convocation :  
14 mars 2019  
Date d'affichage :  
14 mars 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 13

Votants : 13

**N°2019/005**

Objet de la délibération :

**BUDGET COMMUNE :**  
**Vote du budget primitif 2019**

L'an deux mille dix neuf, le 28 mars à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Bernard Christian TOULLIC, Maire.

Étaient présents : M. Bernard Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, Mme Maryse DELIGNY, M. Jean-Claude LESAGE, Mme Laurence THOMA, M. José VALENTE DA SILVA, M. Joël JOUGLET, M. Mickaël LEFOL, Mme Aline BOCQUET, Mme Floria COOL.

Absents excusés :

Secrétaire : Mme Marie-Laure PICARD

Monsieur le Maire présente la proposition de la commission de finances concernant le budget primitif communal 2019 :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	1 146 536.00 €	1 146 536.00 €
Section de fonctionnement	1 234 800.00 €	1 234 800.00 €
TOTAL	2 381 336.00 €	2 381 336.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif communal 2019 tel que proposé ci-dessus.

La séance est levée à 21h20.

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de Pimprez, le 29 mars 2019.

Bernard Christian TOULLIC  
Maire



MUNICIPALITÉ : 492 PIMPREZ  
 COMMUNISME : 60 COMPIEGNE  
 SORERIE SPL : TRESORERIE DE THOUROTTE

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	1	2	3	4	5
	Bases d'imposition effectives 2018	Taux d'imposition communaux de 2018	Taux d'imposition plafonnés 2019	Bases d'imposition prévisionnelles 2019	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3)
d'habitation.....	780 744	14,17	>>>	803 800	113 898
foncière (bâti).....	661 339	15,42	>>>	679 700	104 810
foncière (non bâti).....	37 541	53,49	>>>	38 300	20 487
CFE.....	280 418	15,57	>>>	292 300	45 511
<b>Total :</b>					<b>284 706</b>

Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : >>>  
 Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : >>>

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2019  
 Produit nécessaire à l'équilibre du budget : 413 283  
 Total allocations compensatoires : 12 361  
 Produit taxe additionnelle FNB : 831  
 Produit de la CVAE : 16 893  
 Prélèvement GIR : 97 814  
 TASCOT : 284 706  
 DCRTP : -  
 Prélèvement GIR : -  
 Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) : 284 706  
 Prélèvement GIR : -  
 Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires : -

2. CALCUL DES TAUX 2019 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

	6	7	8	9	10	11	12
	Taux de référence de 2018 (col.2 ou 3)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux de référence 2019 (col.6 x col.8)	3. TAUX VOTES	Bases d'imposition prévisionnelles 2019	Produit correspondant (col.10 x col.11)	Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires
Taxe d'habitation.....	14,17	284 706	14,17	14,17	803 800	113 898	-
Taxe foncière (bâti).....	15,42	284 706	15,42	15,42	679 700	104 810	-
Taxe foncière (non bâti).....	53,49	284 706	53,49	53,49	38 300	20 487	-
CFE.....	15,57	284 706	15,57	15,57	292 300	45 511	-
<b>Total</b>						<b>284 706</b>	<b>284 706</b>

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2019 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

A BEAUVAIS le 13 MARS 2019  
 Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES  
 ROBERT FORTE

A le 13 MARS 2019  
 Le maire,  
 A

COMMUNE : 492 PIMPREZ

ARRONDISSEMENT : 60 COMPIEGNE

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE THOUROTTE



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2019

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe d'habitation :	9 099
Taxe foncière (bâti) :	176
a. Personnes de condition modeste	0
b. ZFU, baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	2 749
Taxe foncière (non bâti) :	
Taxe professionnelle / CFE :	

2. BASES NON TAXEES

Basés exonérés par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Basés exonérés par la loi	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Basés exonérés par la loi au titre des terres agricoles	
3. CVAE	
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	
b. CVAE : part dégrèvée	
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

4. PRODUIT DES IFR

Eoliennes & hydrauliques	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz - Stockage, transport...	678

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

	Taux moyens communaux de 2018, au niveau national		Taux plafonds 2019	Taux 2018 des EPCI	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2019 (col. 15 - col. 16)	MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE		Taux de CFE perçue en 2018 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
	national	départemental				Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale	
Taxe d'habitation.....	24,54	24,12	61,35	6,84000	54,51	//////	//////	
Taxe foncière (bâti).....	21,19	27,30	68,25	8,69000	59,56	//////	//////	
Taxe foncière (non bâti).	49,67	54,96	137,40	24,92000	112,48			
CFE.....	26,43	>>>	52,86	7,31000	45,55	18,30	15,73	

**DIMINUTION SANS LIEN**  
Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée  
Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés



MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS





**DEPARTEMENT DE L'OISE  
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE  
CANTON DE THOUROTTE  
MAIRIE DE PIMPRESZ**

Tél : 03.44.76.84.84  
Fax : 03.44.75.03.85

Date de convocation :  
14 mars 2019  
Date d'affichage :  
14 mars 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 13

Votants : 13

**N°2019/007**

Objet de la délibération :

**FETES ET CEREMONIES :  
BROCANTE 2019**

**Tarifs des droits de places pour  
la restauration rapide et le  
waterball**

L'an deux mille dix neuf, le 28 mars à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Bernard Christian TOULLIC, Maire.

Étaient présents : M. Bernard Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, Mme Maryse DELIGNY, M. Jean-Claude LESAGE, Mme Laurence THOMA, M. José VALENTE DA SILVA, M. Joël JOUGLET, M. Mickaël LEFOL, Mme Aline BOCQUET, Mme Floria COOL.

Absents excusés :

Secrétaire : Mme Marie-Laure PICARD

Vu la proposition de la Commission Fêtes et Cérémonies concernant les tarifs des droits de places pour la restauration rapide (50.00 €) et le waterball (20.00 €) pour la brocante du 09 juin prochain ;

Considérant la proposition de la Commission Fêtes et Cérémonies ;

Oùï les explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, instaure les tarifs suivants :

- restauration rapide : 50.00 €
- waterball : 20.00 €

La séance est levée à 21h20.

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de Pimprez, le 29 mars 2019.

Bernard Christian TOULLIC  
Maire



DEPARTEMENT DE L'OISE  
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE  
CANTON DE THOUROTTE  
**MAIRIE DE PIMPRESZ**

Rue de l'Église  
60170

Tél : 03.44.76.84.84

Fax : 03.44.75.03.85

Site internet : mairiepimprez.fr

**NOTE DE SYNTHESE RELATIVE  
A L'APROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE**

Les résultats du compte administratif 2018 sont les suivants :

SECTIONS	2018	Dont crédits reportés en dépenses	Dont crédits reportés en recettes
FONCTIONNEMENT	813 601.20 €		819 363.12 €
INVESTISSEMENT	815 358.13 €	813 130.00 €	
TOTAL	1 628 959.33 €	813 130.00 €	819 363.12 €

Le budget communal est voté par nature.

**I) SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Récapitulatif des chapitres budgétaires en dépenses (page 5 du budget en annexe 1)

- 1 - Chapitre 011 : Charges à caractère générale
- 2 - Chapitre 012 : Dépenses de personnel
- 3 - Chapitre 65 : Subventions et participations, indemnités et cotisations des élus
- 4 - Chapitre 66 : Charges financières

Récapitulatif des chapitres budgétaires en recettes (page 6 du budget en annexe 2)

- 5 - Chapitre 70 : produits des services
- 6 - Chapitre 73 : impôts et taxes
- 7 - Chapitre 74 : dotations et participations

**A) LES DEPENSES**

**1) Charges à caractère général (chapitre 011)**

Les charges à caractère général s'établissent à 719 751. € contre 764 981 € au budget primitif 2017, ce qui représente une diminution de 6.84 %.

Ce chapitre, revu à la hausse, implique malgré tout la mise en place d'une rigueur budgétaire, rendue indispensable par la baisse des dotations de l'Etat.

Les achats de fournitures englobent l'achat de matériel, de fournitures administratives, l'électricité, le chauffage, l'entretien des bâtiments, des voiries et des matériels, les assurances, l'alimentation ...

## **2) Dépenses de personnel (chapitre 012)**

Les charges de personnel sont en légère baisse pour s'établir à 346 179.00 €, contre 406 500 € au budget primitif 2017 soit une diminution d'environ 17.42 % comparé à 2017.

## **3) Atténuations de charges (chapitre 014)**

Le Fonds Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

La péréquation est un mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales.

20 000 € 2017 contre 25 000 € au budget primitif 2018 soit une hausse de 25 %

## **4) Subventions et participations (chapitre 65)**

Au total, le chapitre 65, d'un montant de 41 319.00 € est en légère baisse comparé à 2017 (64 500 €) en raison de la diminution des frais de missions et de formation des élus et des créances admises en non-valeur (impayés). Le maintien des subventions aux associations reste au niveau de 2017. Les indemnités des élus restent stables par rapport à 2017.

## **5) Charges financières (chapitre 66 et 16)**

Comme signalé dans le préambule, la Commune n'a plus d'endettement depuis avril 2004.

## **B) LES RECETTES**

Il est à noter qu'une part des recettes, notamment les chapitres 70 et 75, n'est pas connue au moment de l'établissement du budget primitif, telles que celles des ALSH, de la cantine, du périscolaire, de la salle des fêtes etc.

Les recettes pour ces chapitres se montent à 82 640.00 €

## **5) La fiscalité - Impôts et Taxes (chapitre 73)**

En 2017, les coefficients de revalorisations des valeurs locatives cadastrales devraient être fixés à 1 %, taux non revalorisé comme les années précédentes.

Les recettes se montent à 424 025 € contre 394 750€ au budget primitif 2017, ce qui représente une augmentation d'environ 7.41 %.

## **6) Les dotations et participations (chapitre 74)**

Dotation forfaitaire : 59 498 € contre 51 448 € en 2017 soit une augmentation d'environ 13.53 %

Dotation de solidarité rurale : 12 431 € en 2018.

Dotation compensatrice réforme de la Taxe Professionnelle : 51 448 € égale à 2017.

Etat/compensation de la taxe foncière : 2 923 € contre 3 293 € en 2017 soit une diminution d'environ 11.23 %

Etat/compensation de la taxe d'habitation : 8 496€ contre 8 416 € en 2017 soit une augmentation d'environ 0.95 %

## **II) SECTION D'INVESTISSEMENT (page 7 du compte administratif, annexe 2)**

La contribution au financement de la section d'investissement se fait au travers de l'autofinancement brut prévisionnel.

## **C) LES DEPENSES**

Le volume des dépenses d'investissement est, contrairement à l'exercice précédent, peu impacté par les reports de crédits d'opération en cours, qui s'élèvent à un total de 188 222.00 € en 2018 contre 251 554 € en 2017.

Les travaux réalisés pour l'année 2018 sont :

- Le solde concernant Le remplacement ou la réparation de l'éclairage public
- L'achat d'un terrain pour les futurs bâtiments des services techniques
- La plantation de peupliers
- Des travaux d'amélioration du cimetière

- La création d'une route reliant la zone artisanale au rond-point de la desserte industrielle (en cours)
- Divers travaux et achats de matériel pour les bâtiments publics

#### **D) LES RECETTES**

En 2018, la section d'investissement a été financée principalement de la manière suivante :

- 813 130 € d'excédent reporté de l'année 2017
- 50 000.00 € part du fonctionnement affecté à l'investissement
- 58 843.37 € du fond de compensation du FCTVA



Tél : 03.44.76.84.84  
Fax : 03.44.75.03.85  
Site internet : mairiepimprez.fr

DEPARTEMENT DE L'OISE  
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE  
CANTON DE THOUROTTE  
**MAIRIE DE PIMPREZ**  
Rue de l'Église  
60170

## NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2019 s'équilibre de la manière suivante :

SECTIONS	BP 2019	Dont crédits reportés en dépenses	Dont crédits reportés en recettes
FONCTIONNEMENT	1 146 536.00 €		663 601.00 €
INVESTISSEMENT	1 234 800.00 €	665 400 €	815 358.00 €
TOTAL	2 381 336.00 €		1 478 959.00 €

Le budget communal est voté par nature.

### **I) SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Récapitulatif des chapitres budgétaires en dépenses (page 5 du budget en annexe 1)

- 1 - Chapitre 011 : Charges à caractère générale
- 2 - Chapitre 012 : Dépenses de personnel
- 3 - Chapitre 65 : Subventions et participations, indemnités et cotisations des élus
- 4 - Chapitre 66 : Charges financières

Récapitulatif des chapitres budgétaires en recettes (page 6 du budget en annexe 2)

- 5 - Chapitre 70 : produits des services
- 6 - Chapitre 73 : impôts et taxes
- 7 - Chapitre 74 : dotations et participations

### **A) LES DEPENSES**

#### **1) Charges à caractère général (chapitre 011)**

Les charges à caractère générale s'établissent à 415 394€ contre 719 551 € au budget primitif 2018, ce qui représente une diminution de 57.73 %.

Ce chapitre, dont la baisse est due essentiellement à la part affectée à l'investissement, implique malgré tout la mise en place d'une rigueur budgétaire, rendue indispensable par la baisse des dotations de l'Etat.

Les achats de fournitures englobent l'achat de matériel, de fournitures administratives, l'électricité, le chauffage, l'entretien des bâtiments, des voiries et des matériels, les assurances, l'alimentation ...

## **2) Dépenses de personnel (chapitre 012)**

Les charges de personnel sont en légère hausse pour s'établir à 409 200 €, contre 404 700 € en 2018 soit une hausse d'environ 1.10 % dû à l'évolution de carrière des agents.

## **3) Atténuations de charges (chapitre 014)**

Le Fonds Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

La péréquation est un mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales.

Le montant du FPIC 2018 prévu est de 25 000 € égal à 2018.

## **4) Subventions et participations (chapitre 65)**

Au total, le chapitre 65, d'un montant de 64 500 € est en légère baisse comparé à 2018 (74 500 €) en raison de la diminution des frais de missions et de formation des élus et des créances admises en non-valeur (impayés). Les subventions aux associations augmentent de 200 € par rapport à 2018 dus au financement de 2 nouvelles associations. Les indemnités des élus restent stables par rapport à 2018.

## **5) Charges financières (chapitre 66 et 16)**

Comme signalé dans le préambule, la Commune n'a plus d'endettement depuis avril 2004.

## **B) LES RECETTES**

Il est à noter qu'une part des recettes, notamment les chapitres 70 et 75, n'est pas connue au moment de l'établissement du budget primitif, telles que celles de la cantine, du périscolaire, de la salle des fêtes etc.

## **5) La fiscalité - Impôts et Taxes (chapitre 73)**

En 2016, les coefficients de revalorisations des valeurs locatives cadastrales devraient être fixés à 1 %, taux non revalorisés comme les années précédentes.

Les recettes prévues se montent à 399 413€ contre 395 040 € au budget primitif 2018, ce qui représente une augmentation d'environ 1.11 %.

## **6) Les dotations et participations (chapitre 74)**

Dotation forfaitaire : 59 498 € égale à 2018 .

Dotation unique de compensation de la Taxe Professionnelle) : 176 € contre 172 € en 2018 soit une augmentation d'environ 2.27 %.

Etat/compensation de la taxe foncière : 2 749 € contre 2 751 € en 2018 soit une diminution d'environ 0.07 %.

Compensation exonération de la taxe d'habitation : 9 099 € contre 8 496 € en 2018 soit une augmentation d'environ 6.62 %

## **II) SECTION D'INVESTISSEMENT (page 6 du budget. annexe 2)**

La contribution au financement de la section d'investissement se fait au travers de l'autofinancement brut prévisionnel.

### **C) LES DEPENSES**

Les dépenses prévues se montent à 1 234 800 € dont 665 400 € de restes à réaliser de 2018.

Les travaux prévus pour l'année 2019 sont :

- La construction d'un bâtiment technique
- La grenellisation et modification du Plan Local d'Urbanisme
- La plantation de peupliers
- Finalisation des travaux de la voirie nouvelle Route de Ribécourt

Le coût de ces travaux, soumis, soit à des procédures de Marchés Publics, soit à des consultations, ne sera connu qu'après l'ouverture des plis par la Commission d'Appels d'Offres et analyses des différentes offres.

### **D) LES RECETTES**

En 2019, la section d'investissement sera financée principalement de la manière suivante :

- 663 601 € d'excédent reporté de l'année 2018
- Le montant du fond de compensation du FCTVA n'est pas connu à ce jour

**COMMUNE DE PIMPREZ - 60 - BUDGET COMMUNAL PIMPREZ**

CA 2018

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Présenté par le Maire,  
 A PIMPREZ, le 28/03/2019  
 Le Maire,



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire,  
 A PIMPREZ, le 28/03/2019

Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice : 13  
 Nombre de membres présents :  
 Nombre de suffrages exprimés :  
 VOTES : Pour :  
 Contre :  
 Abstention :  
 Date de convocation : 14/03/2019

BOCQUET Aline	
COOL Floria	
DE COCK Jacques	
DELIGNY Maryse	
DENIS Romuaid	
JOUGLET Joël	
LEFEVRE Pascal	
LEFOL Mickaël	
LESAGE Jean-Claude	
PICARD Marie-Laure	
THOMA Laurence	
VALENTE DA SILVA José	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le ..... et de la publication le .....

A ..... le .....